

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 juin 2015 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10578-06-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en enlevant la résolution no. 4.4 pour l'octroi de la soumission pour l'acquisition et l'installation d'équipement à neige, en ajoutant la résolution no. 5.9 pour autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le pacte rural régional pour la toiture de l'aréna et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2015**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions concernant les travaux de pavage sur une partie de la rue Beauregard;
 - Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition et l'installation d'équipement à neige;
 - 4.1 Annulation de la soumission sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'équipement à neige
 - 4.2 Octroi de la soumission - Couverture d'assurance collective au 1^{er} juillet 2015.
 - 4.3 Octroi de la soumission - Travaux de pavage - Partie de la rue Beauregard
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Liste du personnel embauché pour 2015
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Engagement de Sonia Villeneuve – commis de bureau finances
 - 5.4 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs Inc.
 - 5.5 Salaire des étudiants
 - 5.6 Signature du protocole d'entente avec le Challenge Casino de Charlevoix
 - 5.7 Mandat à BCF Avocats d'affaires
 - 5.8 Mandat à Robitaille Larouche Déry Architectes
 - 5.9 Demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural régional pour la toiture de l'aréna

6. Travaux Publics

6.1 Demande au MTQ pour traverse piétonnière parc industriel

7. Urbanisme et environnement

7.1 Installation d'une enseigne - 59 rue Saint-Philippe

7.2 Installation d'une enseigne - 191 boulevard Notre-Dame

7.3 Installation d'une enseigne - 23 rue des Étangs suite 1

7.4 Construction d'un bâtiment secondaire - 44 rue Antoine-Grenier

7.5 Dérogation mineure – 2 rue de l'Horizon

8. Sécurité incendie

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement VC-434-15-4 – Zonage

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2015

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2015

13. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 10579-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mai 2015, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 25 mai 2015 concernant les travaux de pavage PAAT – partie rue Beauregard;

La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition et l'installation d'équipement à neige du 8 juin 2015.

4.1 ANNULATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT À NEIGE

RÉSOLUTION NO. 10580-06-15

ATTENDU QUE le 11 mai 2015, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics, a procédé à l'ouverture des soumissions reçues, suite à un appel d'offre sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'équipement à neige;

ATTENDU QUE la soumission la plus avantageuse a été déposée par la compagnie Groupe Déziel au montant de 99 996,99 \$, mais qu'après vérification, cette soumission s'est avérée non conforme au devis;

ATTENDU QUE la seconde soumission reçue dépassait le seuil légal de 100 000 \$ pour une soumission sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉ-SOLU QUE la ville de Clermont annule l'appel d'offre sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'équipement à neige;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

QUE la présente soumission soit adressée à Groupe Déziel, 116 Rue de la Durance, Québec, (Québec) G2N 1X2 ainsi qu'à Tenco, 1318 rue Principale, St-Valérien-de-Milton (Québec) J0H 2B0

4.2 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{ER} JUILLET 2015 RÉSOLUTION NO. 10581-06-15

ATTENDU QUE le régime d'assurance collective souscrit avec la compagnie SSQ Groupe Financier vient à échéance le 30 juin 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public afin de renouveler le contrat d'assurance-collective pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

ATTENDU QUE seule la compagnie SSQ Groupe Financier a déposé une soumission avec garantie 24 mois et que celle-ci était conforme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie SSQ Groupe Financier.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Jean Samson, Samson Groupe-Conseil Inc. 275 Boul. des Braves, bureau 310, Terrebonne, Québec, J6W 3H6 ainsi qu'à la compagnie SSQ Groupe Financier, Assurance collective, 1200, avenue Papineau, bureau 460, Montréal (Québec) H2K 4R5.

4.3 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE BEAUREGARD RÉSOLUTION NO. 10582-06-15

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour les travaux de pavage sur une partie de la rue Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 25 mai 2015 et qu'après étude, la soumission conforme la plus avantageuse a été déposée par Pavage Rolland Fortier Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission de Pavage Rolland Fortier Inc. totalisant la somme de 52 567,15 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Pavage Rolland Fortier Inc., 825 rue Fernand-Dufour, Québec, QC G1M 3B2 ainsi qu'aux Entreprises Jacques Dufour Construction Inc., 106 rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul, QC G3Z 1P5.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ RÉSOLUTION NO. 10583-6-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la liste des personnes engagées, portant le numéro de pièce P1-2015-06-08 conformément à l'article 4 du règlement no. VC-406-08 « En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire »

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 10584-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- FADOQ Les Joyeux Rentiers 500 \$
Aide financière annuelle
- SLA du Québec 50 \$
Marche pour la SLA Charlevoix – 14 juin 2015
- Saumon Rivière-Malbaie 670 \$
Fête de la pêche, 6 et 7 juin 2015

ENGAGEMENT DE SONIA VILLENEUVE – COMMIS DE BUREAU - FINANCES RÉSOLUTION NO. 10585-06-15

ATTENDU QUE le poste de commis de bureau – finances est vacant depuis le départ à la retraite de Mme Hélène Lemay le 29 mai 2015 ;

ATTENDU QUE conformément à la convention collective en vigueur, le poste vacant a été affiché le 20 mai 2015;

ATTENDU QU'au terme de la période d'offre de candidatures, une seule application nous est parvenue, soit celle de madame Sonia Villeneuve, occupant actuellement un poste de commis de bureau accueil ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde le poste de commis de bureau – finances à madame Sonia Villeneuve, 43 rue des Vingt-et-Un, Clermont, Québec G4A 1G4 à compter du 1^{er} juin 2015.

Le salaire versé sera celui prévu à la convention collective en vigueur.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Sonia Villeneuve, 43 rue des Vingt-et-Un, Clermont, Québec G4A 1G4 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

5.4 SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – CONVENTION COLLECTIVE RÉSOLUTION NO. 10586-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre-Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs Inc. concernant le poste de Mme Annie Boudreault.

QUE la présente résolution soit adressée au Syndicat des employés municipaux de Clermont et Saint-Aimé-des-Lacs Inc.

5.5 SALAIRE DES ÉTUDIANTS RÉSOLUTION NO. 10587-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le salaire des étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont soit fixé à 11,50 \$ l'heure.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

Ce salaire s'applique à tous les étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont à compter de l'adoption de la présente résolution.

La présente résolution abroge la résolution no. 9987-04-13.

5.6 PROTOCOLE D'ENTENTE – COMMANDITE AU CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX (CURLING) RÉSOLUTION NO. 10588-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le comité organisateur du Challenge Casino de Charlevoix concernant la tenue de l'édition 2015 de l'événement Challenge Casino de Charlevoix.

5.7 MANDAT À BCF AVOCATS D'AFFAIRES POUR DÉPÔT D'UNE REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE RÉSOLUTION NO. 10589-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la firme BCF avocats d'affaires soit mandatée à procéder au dépôt d'une requête introductive d'instance dans le dossier 37090-9.

5.8 MANDAT À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES RÉSOLUTION NO. 10590-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Robitaille Larouche Déry, architectes pour la réalisation du projet de réfection de la toiture de l'aréna, conformément à leur offre de service en date du 28 mai 2015 et portant le numéro de pièce P2-2015-06-08.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, 1972 chemin du Sault, Saint-Romuald, Québec G6W 2L2.

5.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL RÉGIONAL RÉSOLUTION NO. 10591-06-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont devra procéder, au cours des prochaines années, à la remise aux normes du bâtiment de l'aréna, afin de se conformer aux exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE cette infrastructure sportive est reconnue comme un bâtiment supralocal, dont les retombées sont importantes pour toute la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder à la première phase des travaux, soit la réfection de la toiture estimée à 301 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente une demande d'aide financière au à la MRC de Charlevoix-est dans le cadre du Pacte rural 2014-2024.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Stéphane Charest, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 6 rue Desbiens, bureau 100, Clermont, Québec G4A 1B9.

6. TRAVAUX PUBLICS

**6.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE – PARC INDUSTRIEL
RÉSOLUTION NO. 10592-06-15**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a procédé à l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue Desbiens et du Boulevard Notre-Dame (route 138);

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a été interpellé afin de sécuriser davantage l'accès au boulevard Notre-Dame pour les piétons et les vélos;

ATTENDU QU'une demande de traverse piétonnière clignotante doit être présentée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont s'adresse au Ministère des transports du Québec afin que soit procédé à l'installation de feux clignotants pour une traverse piétonnière à l'intersection du boulevard Notre-Dame et de la rue Desbiens;

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des transports du Québec.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 59 RUE SAINT-PHILIPPE
RÉSOLUTION NO. 10593-06-15**

CONSIDÉRANT QU'une demande concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux pour le commerce de toilettage d'animaux au 59 rue Saint-Philippe a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est composée uniquement d'éléments rectilignes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des objectifs du Règlement, les enseignes doivent être conçues de manière à éviter les formes uniquement composées d'éléments linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte en partie les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-06-360, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne sur poteaux au 59 rue Saint-Philippe à condition que celle-ci soit modifiée afin qu'on y retrouve des formes curvilignes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a modifié la forme de l'enseigne conformément aux objectifs précités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 59 rue Saint-Philippe.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Mme Stéphanie Harvey, 59 rue Saint-Philippe, Clermont, QC G4A 1A2.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 191 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10594-06-15

CONSIDÉRANT QU'une demande concernant l'installation d'une enseigne sur poteau pour le centre de conditionnement physique au 191 boulevard Notre-Dame a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est faite presque uniquement d'éléments rectilignes à l'exception des coins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des objectifs du Règlement, les enseignes doivent être conçues de manière à éviter les formes uniquement composées d'éléments rectilignes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte en partie les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-06-361, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne sur poteau au 191 boulevard Notre-Dame à condition que celle-ci soit modifiée afin qu'on y retrouve plus des formes curvilignes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a modifié la forme de l'enseigne conformément aux objectifs précités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 191 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Tony Harvey, 19 Chemin Harvey, Clermont, Québec G4A 1B1.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 23 RUE DES ÉTANGS, SUITE 1 RÉSOLUTION NO. 10595-06-15

CONSIDÉRANT QU'une demande concernant l'installation d'une enseigne au mur pour le service de crédit situé au 23 rue des Étangs, suite 1 a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concerne une enseigne commerciale dans le parc industriel et qu'elle est très peu visible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-06-362, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au mur au 23 rue des Étangs, suite 1;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 23 rue des Étangs, suite 1.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Services administratifs Charlevoix, 23 rue des Étangs, suite 1 Clermont, Québec G4A 1B7.

7.4 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE – 44 RUE ANTOINE-GRENIER

RÉSOLUTION NO. 10596-06-15

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA concernant la construction d'un hangar à bois complémentaire à la résidence située au 44 rue Antoine-Grenier a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de construction dans la zone 138.1-Ha fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction du hangar à bois proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-06-363, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet de construction d'un hangar à bois au 44 rue Antoine-Grenier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de construction d'un hangar à bois au 44 rue Antoine-Grenier;

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Marc-André Fortin, 44 rue Antoine-Grenier, Clermont, Qc G4A 1L3.

7.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2 RUE DE L'HORIZON

RÉSOLUTION NO. 10597-06-15

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 23 avril 2015 pour une propriété située au 2 rue de l'Horizon afin de réputer conforme la construction d'un garage avec une marge de recul arrière à 0.79 mètre alors que l'article 7.3.2.2 du règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la marge de recul arrière minimale est de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de bonne foi a eu lieu lors de l'implantation du garage par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-06-364, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 2 rue de l'Horizon.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal, à Me Sébastien Côté, Notaire, 903 rue Myrand, Québec (Québec) G1V 2W1 ainsi qu'à M. Serge Murray, 2 rue de l'Horizon, Clermont, Québec G4A 1C3.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-434-15-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13

RÉSOLUTION NO. 10598-06-15

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-434-15-4 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-434-15-4 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le treizième jour d'avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-434-15-4 « Modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2015

RÉSOLUTION NO. 10599-06-15

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNAD HAVEY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de mai 2015 au montant 396 497.83 \$ ainsi que le versement des salaires de mai 2015 au montant de 70 752.77 \$ et portant le numéro de pièce P3-2015-06-08.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2015

RÉSOLUTION NO. 10600-06-15

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 226 561.85 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2015-06-1881 et portant le numéro de pièce P3-2015-06-08.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2015

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-06-1881

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

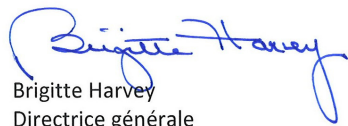
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10601-06-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 23.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale